

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N°
2274)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD1612

présenté par
Mme Riotton, rapporteure

ARTICLE 1ER AA

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – La quatrième phrase du même 1° est supprimée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement supprime une demande de rapport obsolète portant sur la consigne suite aux travaux récemment effectués par Jacques Vernier sur ce sujet.